



Canadian
Intergovernmental
Conference
Secretariat

Secrétariat
des conférences
intergouvernementales
canadiennes

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

pour la période se terminant le
30 septembre 2025

2025-2026

Canada 

N° de catalogue CE32-2F-PDF
ISSN 2817-3481

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de *la Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites dans la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses 2025-2026.

Le mandat du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) consiste à soutenir les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans la planification et le déroulement des conférences intergouvernementales de haut niveau partout au Canada. Le SCIC a pour principal objectif de soulager les ministères clients des nombreuses tâches techniques et logistiques associées à la planification et à la tenue de conférences multilatérales, et de permettre ainsi aux participants de se concentrer sur les questions intergouvernementales fondamentales. Il assure ainsi des services de soutien logistique continus, efficaces et impartiaux au cours des réunions.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenser du ministère accordé par le Parlement et celles utilisées par le ministère conformément au Budget principal des dépenses de 2025-2026. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de présentation de l'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière en ce qui a trait à l'utilisation des pouvoirs de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas effectuer de dépenses sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre du processus de rapport sur le rendement ministériel, le SCIC prépare ses états financiers annuels selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus dans la fonction publique canadienne. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les dépenses de fonctionnement du 1er juillet au 30 septembre 2025 ont légèrement augmenté de 91 000 \$ au deuxième trimestre comparativement à la même période en 2024-2025. Cette hausse s'explique principalement par des dépenses liées au personnel, ainsi que par des coûts associés à l'équipement, aux fournitures et au matériels. À ce jour, le SCIC a soutenu 30 conférences en personne et 49 vidéoconférences, comparativement à 30 conférences en personne et 39 vidéoconférences durant la même période en 2024-2025.

2.1 État des autorisations

Les autorisations du SCIC pour 2025-2026 au deuxième trimestre sont inférieures d'environ 196 000 \$ par rapport à l'année précédente (soit une diminution de 256 000 \$ des autorisations votées et une augmentation de 60 000 \$ des autorisations législatives). Cet écart s'explique principalement par le fait que le report du budget de fonctionnement pour le présent exercice est considérablement plus faible que celui de l'exercice précédent.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Depuis le début de l'année jusqu'au 30 septembre 2025 à 3,5 millions de dollars, soit environ 479 000 \$ de moins que pour la même période en 2024-2025. Cette diminution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Personnel : une baisse de 36 000 \$, principalement attribuable à des postes temporairement vacants et à une réduction des dépenses liées au personnel.
- Transports et communications : une diminution de 122 000 \$, rendue possible grâce à un transport de matériel plus efficace. L'équipement est expédié de façon stratégique afin de soutenir plusieurs conférences dans différentes villes avant d'être retourné au siège social, ce qui contribue à réduire les coûts de transport globaux.
- Services professionnels et spéciaux : une baisse de 233 000 \$, principalement en raison de l'achèvement du programme d'évaluation l'an dernier et de l'investissement réalisé au cours de l'exercice précédent pour l'aménagement de la salle des caisses.
- Location : une diminution de 99 000 \$, principalement parce qu'un moins grand nombre d'entreprises de location externes ont été requises pour appuyer les activités du programme pendant la période.

3. Risques et incertitudes

Le SCIC ne décide pas de la tenue des rencontres intergouvernementales. Il est plutôt appelé à réagir aux décisions prises par les gouvernements de se réunir relativement à des enjeux nationaux ou sectoriels clés. Le choix du lieu, de la fréquence au cours d'un exercice donné, de la date et de la durée sont tous des facteurs échappant au contrôle du Secrétariat. Le SCIC continue de concevoir et d'utiliser des outils de prévision pour estimer les coûts et planifier pour les conférences à mesure que les demandes sont reçues.

En tant que petite agence, le SCIC risque de perdre du personnel clé et de connaître des périodes où des rôles clés ne sont pas occupés. Le SCIC cherche toujours à accroître la représentation des provinces et des territoires au sein du personnel des Services de conférences, afin de conserver une grande neutralité et d'appliquer des perspectives diversifiées à son modèle de prestation des services.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Au cours de ce trimestre, le fonctionnement, le personnel et les activités de programme sont demeurés stables, sans changements majeurs. Les fonds supplémentaires reçus dans le cadre du Budget 2023 ont permis au SCIC de maintenir la continuité de ses services et d'assurer un soutien constant à ses clients. Par ailleurs, des efforts ont été déployés pour optimiser les processus internes et renforcer l'efficacité

SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
Rapport financier trimestriel
pour la période se terminant le 30 septembre 2025

opérationnelle. Le SCIC demeure engagé à offrir des services de qualité et à répondre aux besoins des clients de manière proactive et efficiente.

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Ruth Onyancha
Secrétaire
Ottawa, Canada

Date: 13 Novembre 2025

Original signé par :

Benoit Massé
Dirigeant principal des finances p.i
Ottawa, Canada

Date: 13 Novembre 2025

ÉTAT DES AUTORISATIONS *(non vérifié)*

(en dollars)

Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement
 Autorisations budgétaires législatifs
Autorisations budgétaires totales
Autorisations totales

Exercice 2025-2026		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
7 321 289	2 142 604	3 272 110
591 098	147 775	295 549
7 912 387	2 290 379	3 567 659
7 912 387	2 290 379	3 567 659

Exercice 2024-2025		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
7 577 357	2 066 864	3 780 780
531 123	132 781	265 562
8 108 480	2 199 645	4 046 342
8 108 480	2 199 645	4 046 342

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant *(non vérifié)*

(en dollars)

Dépenses:

Personnel
 Transports et communications
 Information
 Services professionnels et spéciaux
 Location
 Services de réparation et d'entretien
 Services publics fournitures et approvisionnements
 Acquisition de machines et de matériels
 Autres subventions et paiements
Dépenses budgétaires nettes totales

Exercice 2025-2026		
Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
4 454 483	1 378 505	2 384 018
775 803	221 820	331 035
28 078	15	25
1 608 105	504 917	621 411
488 852	160 476	192 593
3 539	1,614	1,614
144 370	7 923	8 145
409 157	15 034	16 769
-	75	12 049
7 912 387	2 290 379	3 567 659

Exercice 2024-2025		
Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
4 661 780	1 229 602	2 420 487
1 037 869	229 038	452 651
34 371	3 935	4 504
1 505 291	542 137	854 813
712 705	179 567	291 853
10 621	0	0
35 792	3 396	4 948
110 051	10 867	14 825
-	1 103	2 261
8 108 480	2 199 645	4 046 342